

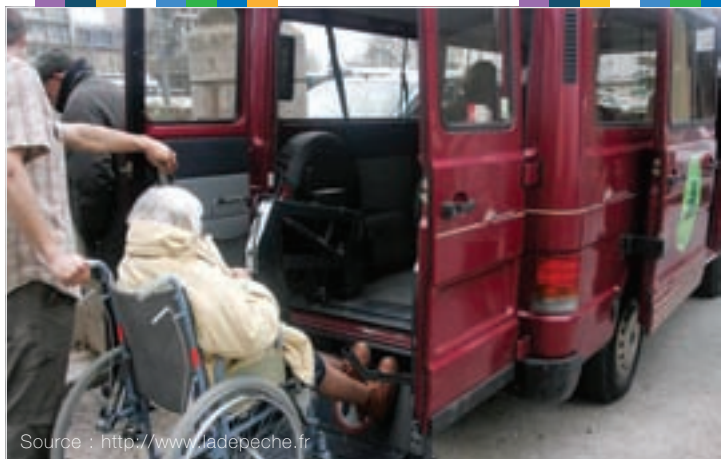
# le CeMaphore

bulletin d'information sur la mobilité

- > **Bus 105. Le service est transféré aux associations spécialisées**
- > **Vélo. Liège accueille le deuxième Point vélo wallon**
- > **Carsharing. La voiture électrique est arrivée à Bruxelles**
- > **Covoiturage. Des collaborations entre la province de Liège et les communes**

> **sommaire**





Source : <http://www.ladepeche.fr>

## > Bus 105

### Le service est transféré aux associations spécialisées

En 1995, le service « 105 », destiné au transport des personnes dont la mobilité est réduite temporairement ou durablement, a été créé pour les villes de plus de 20 000 habitants et confié au groupe TEC, en vue d'offrir une desserte de porte-à-porte à l'intérieur d'une zone bien délimitée. Petit à petit, le Gouvernement wallon a alloué des subventions permettant au groupe TEC d'étendre la couverture géographique de cette desserte, grâce à des partenariats avec d'autres opérateurs, déjà actifs dans ce domaine.

Depuis le 1<sup>er</sup> février dernier, suite à une décision du groupe TEC, ce service a été entièrement transféré à des opérateurs extérieurs, qui sont des associations spécialisées dans ce type de transport. Concrètement, pour l'usager, seul le numéro d'appel change. Les critères d'accessibilité à ce service, les horaires pour le transport et la tarification (tarif zonal classique) ne sont pas modifiés. Les derniers transferts vers les associations spécialisées seront opérés dans le courant de l'année 2011<sup>1</sup>.

## > Vélo

### Liège accueille le deuxième Point vélo wallon

La Maison des Cyclistes de Liège, située depuis 10 ans dans le quartier Léopold, vient de s'installer en gare de Liège-Guillemins. Elle est devenue ainsi le deuxième Point vélo wallon et ... le trente-cinquième pour le territoire belge. Ce projet de l'asbl Pro Velo est soutenu par la Région Wallonne, la Ville de Liège, B-Holding

<sup>1</sup>Par ailleurs, le SPW a organisé, le 5 avril dernier, une séance d'information auprès de tous les opérateurs de transport à la demande de PMR respectant la nouvelle réglementation taxis ( taxis sociaux, taxis collectifs), afin de réfléchir à la politique de transport pour PMR. Nous reviendrons prochainement sur ce point.

et le SPP Intégration Sociale. Ce nouveau partenariat avec les Points vélo permet d'entrer en contact avec de nouveaux utilisateurs potentiels : les navetteurs.

Il propose depuis février dernier une palette de services qui contribuera au développement de ce mode de transport en terre liégeoise. Outre la création d'un parking vélo de 200 places, d'un service de petites réparations, il assurera la gestion de la location de 300 vélos estampillés « ville de Liège », qui devraient être disponibles en mai. Il prodigue également de nombreux conseils : SUL, protection du vélo contre le vol ... dispense des formations (mécanique, vélo école, vélo trafic ...), organise des vélo-tours guidés et permet de tester des vélos électriques. Il est ouvert tous les jours en semaine.

Rappelons que la Ville de Liège, présélectionnée dans le projet « Wallonie cyclable » est actuellement dans la compétition, espérant faire partie de la sélection finale et devenir ainsi « Ville pilote Wallonie cyclable ». A suivre donc.

**Contact :** [liege@provelo.org](mailto:liege@provelo.org)  
<http://www.provelo.org/spip.php?article1571>

## > Carsharing

### La voiture électrique est arrivée à Bruxelles

Après Cambio et Villo, la Région de Bruxelles-Capitale accueille une offre de voitures électriques partagées, baptisée « Zen Car ». Il s'agit là d'une première européenne.

La Région, qui apporte son soutien au projet via la Société régionale d'investissement de Bruxelles (SRIB), a donné son feu vert à la création aux quatre coins de Bruxelles de stations de rechargement permettant d'accueillir chacune deux voitures. A l'heure actuelle, cinq stations sont opérationnelles dans des parkings couverts, et quelques unes en surface, avec l'objectif d'accueillir une vingtaine de stations pour la fin de cette année, situées non loin d'arrêts de transport en commun, et une quarantaine de véhicules, avec, en outre



Source : Pro Velo asbl.

possibilité d'y parquer des voitures qui appartiennent à des entreprises privées.

#### Caractéristiques

Longueur : 2,88 mètres, largeur : 1,56 mètres

Personnes transportées : deux

Capacité du coffre : 120 litres

Autonomie : 120 kilomètres

Temps de recharge des batteries : 8-9 heures

Prix du véhicule : 26 000 Euros

#### Coût pour le client

Inscription : 40 Euros

Abonnement mensuel : 6 Euros

Coût de l'utilisation : 7 Euros/heure – ou 70 Euros/jour

Comprenant l'électricité, les assurances, la maintenance, le nettoyage, le stationnement et une assistance 24h/24.

Le véhicule doit être pris et remis à la même station de recharge. A terme, les bornes de rechargement seront accessibles à tout propriétaire de véhicules électriques selon des modalités qui restent encore à déterminer.

A Paris, le projet « Autolib », qui s'appuie sur le même concept, est attendu dans la seconde moitié de cette année et devrait proposer 3 000 voitures et 1 000 stations réparties sur la métropole et sa périphérie.

Il s'agit d'un outil supplémentaire, qui devrait, à terme, lorsque l'offre sera plus développée et les services proposés étoffés, compléter l'ensemble des alternatives proposées à la possession d'un véhicule, ou bien d'un deuxième véhicule.

**Pour en savoir plus :** <http://www.zencar.eu>

## > Covoiturage

### Des collaborations entre la Province de Liège et les communes

La Province de Liège a mis en place son propre site de covoiturage, à l'intention de ses agents ainsi que des étudiants et des professeurs de sa Haute Ecole, afin



Source : Province de Liège.



Source : Zen Car.

d'aider les personnes à trouver des covoitureurs pour leurs déplacements réguliers.

Cependant, pour développer efficacement cette pratique, des emplacements de parcage des véhicules, judicieusement localisés, sont nécessaires. A cet effet, la Province propose aux communes souhaitant se lancer dans ce type de projet, de les accompagner, en prenant en charge les études techniques nécessaires et en subventionnant partiellement la réalisation des infrastructures. Fin décembre 2010, 49 communes<sup>1</sup> parmi les 84 de la province ont introduit leur candidature.

Ces aires de stationnement sont envisagées à proximité des grands axes de communication et/ou des arrêts importants des lignes de transports en commun et disposeront d'un espace couvert pour les motos et les vélos, des bornes ou panneaux d'informations, des bulles à verres ... Un visuel commun permettra aux usagers une reconnaissance immédiate de l'endroit.

Diverses communes ont fait des propositions de sites qu'elles estiment appropriés à une implantation de parkings de covoiturage. Dans un premier temps, la Province analyse ces sites en fonction de différents critères dont : la propriété du terrain (SPW, commune, SNCB, SPI+, terrain privé ...), sa localisation (à proximité d'une autoroute ou d'un nœud autoroutier, d'une route régionale, d'un centre-ville, d'une zone d'habitation, d'une infrastructure sportive, d'écoles, d'un RaVel, d'une gare SNCB, d'une ligne de bus), l'existence d'un parking à améliorer ...

L'analyse complète terminée permettra de cibler et de prioriser les endroits les plus adéquats pour y créer ces zones de parcage. Le Service Technique provincial poursuivra dès lors le travail avec l'élaboration des projets.

**Pour en savoir plus :** <http://www.provincedeliege.be/portail/fr/taxonomie/term/29>.

<sup>1</sup>Amay, Ans, Anthines, Awans, Aywaille, Bassange, Bullange, Berloz, Blegny, Braives, Chaudfontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Crisnée, Dalhem, Engis, Esneux, Flemalle, Ferrières, Fexhe-Le-Haut Clocher, Grâce-Hollogne, Hamoir, Hannut, Herstal, Herve, Jalhay, Juprelle, Liège, Lierneux, Lincet, Malmédy, Marchin, Modave, Nandrin, Neupré, Ouffet, Oupeye, Raeren, Saint-Vith, Seraing, Soumagne, Sprimont, Tinlot, Trois-Pont, Verviers, Villers-le-Bouillet, Visé, Wanze, Waremmes.



## > Conseils de lecture

**Le vélo - Un mode de déplacement durable, nécessitant des solutions techniques appropriées.**

Annexe au Bulletin CRR n° 82, mars 2010. Le vélo constitue un moyen important pour aider les politiques et le monde en général à tendre vers une société plus durable. Toutefois, son usage nécessite des mesures spécifiques en termes d'aménagement des voiries. Il s'agit à tous les stades de concilier des exigences de sécurité et de confort avec des contraintes géométriques et techniques. L'ensemble va conditionner le choix et les caractéristiques de l'aménagement cyclable. En quatre chapitres distincts, ce dossier spécial du CRR fait le point sur quelques questions fondamentales tout en distillant différentes recommandations qui devraient permettre aux responsables de projet d'intégrer au mieux ce mode de déplacement dans les projets routiers.

Alain BOURDIN, **Désir d'habiter et projet de territoire : évolutions et perspectives**, in Territoire(s) wallon(s), n°4, juillet 2010.

Il faut refuser toute vision simpliste de la désurbanisation, et prendre la mesure de la complexité des modes de vie. Les choix de localisation résultent d'arbitrages liés au mode de vie de chaque famille. Les mobilités urbaines sont diverses et multiples, et les services de transport ne répondent pas nécessairement à cette complexité. Pour ces motifs, il arrive que des raisons fortes justifient la localisation périurbaine. L'habitat périurbain n'est pas nécessairement le lieu du gaspillage d'énergie et d'espace, de l'absence de liens sociaux. L'urbanisme doit donc éviter la stigmatisation globale, pour prendre en compte la complexité des situations urbaines et optimiser ce qui existe.

**Infos :** Brigitte Ernon - Gestionnaire  
Centre de documentation et de diffusion en mobilité  
Tél. : 081 77 31 32  
centre-doc-mobilite@spw.wallonie.be  
<http://documentation.mobilite.wallonie.be>

Photo de couverture. Source : Portal.

### Contact :

#### Réseau des Conseillers en mobilité (CeM)

Bernadette Gany, coordinatrice, tél. : 081 77 30 99  
Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32  
Barbara Schwan, tél. : 081 77 31 21  
Fax : 081 77 38 22  
SPW-Direction de la Planification de la Mobilité  
Boulevard du Nord, 8, B-5000 Namur  
reseau-cem@spw.wallonie.be  
<http://cem.mobilite.wallonie.be>

## > Agenda

### Du réseau

- Le 10 juin 2011: **rencontre annuelle des CeM**, à Gembloux.  
Du 11 au 14 octobre 2011 : **voyage d'études annuel des CeM. Destination : les Pays-Bas.** Accessible aux CeM des services publics et, en fonction des places disponibles, des associations spécialisées.  
Les CeM communaux peuvent se faire accompagner de leur échevin.  
Automne 2011. Nouveau cycle de **formation de base des Conseillers en mobilité.**

#### Infos :

Bernadette Gany, tél. 081 77 30 99 - [bernadette.gany@spw.wallonie.be](mailto:bernadette.gany@spw.wallonie.be)  
Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32 - [brigitte.ernon@spw.wallonie.be](mailto:brigitte.ernon@spw.wallonie.be)  
<http://mobilite.wallonie.be>

### Hors réseau

#### A l'étranger

- Les 17 et 18 mai, **Aménager un espace public. Nouvelle démarche de conception**  
Les 24 et 25 mai, **Définir un cahier des charges d'un système d'information multimodale**, à Paris (France).
- Du 18 au 20 mai 2011, **15<sup>ème</sup> Conférence ECOMM : « La crise économique : une opportunité pour le Management de la Mobilité »**, à Toulouse (France).

**Infos :** <http://www.ecomm2011.eu>.

## > Humour



Source : zeubu.com



**DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES**

Boulevard du Nord 8, B-5000 Namur

<http://spw.wallonie.be> • N° Vert : 0800 11 901 (informations générales)

